

La sécurité maritime

Conférence de Mme Françoise ODIER

Introduction

- Quel est le domaine de la sécurité maritime :
l'ensemble des règles relatives à la sécurité du navire, de la navigation et à la défense de l'environnement maritime dans les domaines de la prévention de la réparation des sanctions.
- C'est une compétence européenne récente : traité de Maastricht.
- C'est une compétence qui constitue l'essentiel de l'action européenne en matière maritime.
- C'est une politique partagée entre les institutions européennes et l'O.M.I. car la vocation mondiale et pas seulement régionale du transport maritime se traduit par des règles de sécurité à vocation universelle.

1^{ère} PARTIE : La mise en place des règles de sécurité

- ① La méthode d'élaboration : les règles sont mises en place progressivement, de façon pragmatique, en réponse aux besoins qui se sont manifestés à l'occasion des accidents successifs.
- ② Le rôle de l'union européenne et son apport à la construction internationale : le cas du Prestige :
 - pour l'adoption des normes,
 - pour le contrôle des normes.
- ③ Les moyens sur lesquels s'appuient les institutions européennes :
 - l'Agence Européenne de Sécurité Maritime le retour d'expérience (bureau, enquête, accident).

2^{ème} PARTIE : Le contenu des règles de sécurité maritime

- ① Les 3 volets : prévention – responsabilité – sanction
Des compétences européennes différenciées entre le secteur international et la part réservée aux Etats
- ② Une multiplicité de texte :
 - Règlements – Directives – Décisions Déclaration,
 - un domaine englobant tous les acteurs de l'activité : armateur, affréteur, société de classification, assureur.
- ③ Le dispositif actuel :
Les 3 « paquets » Erika résument toute la politique Européenne en matière de sécurité :
 - (i) Erika I : la mise en place des éléments fondamentaux : contrôle...agence européenne de sécurité.
 - (ii) Erika II : un élargissement de compétences : les sociétés de classifications.
 - (iii) Erika III : des propositions contestées : le domaine de la responsabilité.

Conclusion

La construction européenne en matière de sécurité maritime est une tâche toujours inachevée. Un nouvel accident pourrait être à l'origine d'une nouvelle vague de réglementations et introduire des dispositions qui jusqu'à maintenant ont été considérées comme inadaptées aux missions de l'Union Européenne.

A cet égard la sécurité maritime est non seulement une construction progressive, c'est aussi une conquête permanente.

<<<<<<<<